

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne

Maîtresse de maison / Surveillant de nuit

Formation habilitée par la Commission paritaire nationale pour l'emploi-formation professionnelle – CPNE-FP

IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne
1 rue du 11 novembre – 92120 MONTROUGE
01 40 92 01 02
www.fondation-itsrs.org



N° Siret : 785 406 513 00016 – N° déclaration d'existence : 11 92 014 85 92



MAITRESSE DE MAISON / SURVEILLANT DE NUIT

Les institutions du secteur social et médico-social sont en pleine mutation. Des transformations importantes sur le plan législatif amènent les structures du secteur à repenser en profondeur leur organisation et leurs administrations. Des besoins nouveaux apparaissent auprès d'un public de plus en plus diversifié. Les professionnels quant à eux, disposent de référentiels des compétences mieux définis ce qui leur permet d'affiner davantage leur intervention.

Dans ce processus de changement, la place des métiers évolue, les missions et les responsabilités des professionnels se redéfinissent.

Ainsi, une nouvelle formalisation des fonctions de surveillant de nuit qualifié et de maîtresse de maison amenée en juillet 2003, par les avenants N° 284 et 285 de la Convention collective nationale du travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966, a constitué une avancée importante pour ces deux professions. Dix ans plus tard, et fort du retour d'expérience, il était sans doute temps de revenir sur ces dispositifs et de les améliorer, de les adapter davantage aux problématiques sans cesse en mouvement de nos établissements et des usagers qui y sont accueillis.

Ces nouveaux référentiels professionnels qui recentrent les métiers autour de 3 domaines de compétences, ont pris la mesure de l'évolution du secteur, des dispositifs et des pratiques.

En effet, la question pour les professionnels de la nuit n'est plus seulement d'assurer la sécurité des personnes et des biens, mais aussi de contribuer activement au travail d'accompagnement des personnes, d'inscrire leur démarche au sein d'une équipe pluri-professionnelle tout en participant activement à la vie institutionnelle. De la même manière, les maîtresses de maison sont appelées à contribuer à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie, à participer également à l'accompagnement des personnes sur les différents temps du quotidien en institution et tout comme les surveillants de nuit qualifiés, à inscrire leurs démarches dans une équipe pluri-professionnelle en participant à la vie institutionnelle.

Il y a là une réelle évolution de ces deux métiers, car à travers ces référentiels, les surveillants de nuit qualifiés et les maîtresses de maison s'inscrivent de plus en plus dans la logique globale qui est celle de la professionnalisation des intervenants dans les institutions privées à but non lucratif du secteur social et médico-social.

Dans ce contexte la formation proposée aujourd'hui à l'IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne, à travers ce projet entend répondre aux nécessités exprimées par les institutions qui emploient des surveillants de nuit qualifiés et des maîtresses de maison, dans une logique d'adéquation entre les besoins repérés des publics et les compétences professionnelles des salariés concernés.

LE CADRE ÉTHIQUE ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

- La formation de surveillant de nuit qualifié et de maîtresse de maison s'inscrit dans une logique d'alternance, ce qui permet de faire émerger de nouvelles compétences ou de consolider des compétences anciennement acquises, non seulement à travers des savoirs théoriques, mais aussi à travers l'expérience apportée par la pratique en institution.
- Chaque surveillant de nuit qualifié, ou maîtresse de maison, formé à l'IRTS bénéficie d'un projet de formation individualisé. Ce qui permet à chaque stagiaire de s'approprier pleinement, en fonction de son parcours professionnel, le référentiel des compétences et le processus d'acquisition propre à chaque cycle de formation.
- La formation de surveillant de nuit qualifié ou maîtresse de maison au sein de notre IRTS, s'inscrit donc dans le principe d'individualisation de la formation. Ce qui permet de situer la personne dans son parcours professionnel.
- La notion même de qualification et l'utilisation explicite des référentiels de compétences tout au long de l'action sont là pour que la personne soit bien dans un processus d'acquisition personnel dans un cadre formalisé. Cet aspect est, en particulier, incarné dans le dossier individuel de formation dans lequel l'expression personnelle est prépondérante et les particularités de l'exercice professionnel mises en valeur.
- Enfin, c'est à travers la notion de construction dialectique de compétences, que formalise la constitution d'un dossier de formation, que la formation devra porter ses fruits : l'alternance intégrative est au cœur de nos pratiques.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir ou les compétences nécessaires à l'exercice du métier, pour répondre le mieux possible aux besoins identifiés des usagers en s'inscrivant dans un travail en équipe pluri-professionnelle et dans un sens plus large, dans un projet d'établissement.
- Valoriser un rôle bien souvent méconnu qu'ils sont à même de tenir dans la dimension d'accueil et d'accompagnement des publics
- Acquérir, formaliser ou valoriser les compétences constitutives de l'activité de :

Surveillant de nuit

- assurer la sécurité des personnes et des biens
- participer à l'accompagnement des personnes la nuit
- inscrire sa pratique professionnelle dans un travail d'équipe pluridisciplinaire tout en participant à la vie institutionnelle et au projet d'établissement
- assurer la sécurité des personnes et des biens

Maîtresse de maison

- contribuer à la qualité et à l'adaptation du cadre de vie
- participer à l'accompagnement des personnes sont les différents temps du quotidien en institution
- inscrire sa pratique professionnelle dans un travail d'équipe pluridisciplinaire tout en participant à la vie institutionnelle et au projet d'établissement

MODALITÉ PÉDAGOGIQUES

Dans l'ensemble des domaines de formation, les modalités pédagogiques pourront revêtir différentes formes: enseignement didactique classique, études de cas, jeux de rôles, réflexions sur la pratique à partir de situations amenées par les stagiaires.

Autour de la réalisation du dossier, les stagiaires seront accompagnés, en groupe restreints – une dizaine de stagiaires – par un formateur guidant. Ce travail prendra la forme de séquences programmées, planifiées, et de rendez-vous individuels à la demande des stagiaires. Encore une fois, ici comme toujours à l'IRTS, les guidant d'écrits de formations sont par principe disponibles aux étudiants et stagiaires, en face à face, mais aussi via l'utilisation des technologies de l'information, les emails notamment, qui permettent des allers et retours fréquents et aisés.

L'alternance

À l'instar de ce qui se pratique pour l'ensemble des formations en travail social, les formations de surveillant de nuit et de maîtresse de maison sont structurées sur le principe de l'alternance. De sorte que les situations rencontrées sur le terrain d'exercice professionnel viennent questionner et approfondir les éléments théoriques et conceptuels abordés en formation.

Les compétences professionnelles visées par la formation sont de ce fait le résultat d'une parfaite synergie entre les périodes d'apprentissage à l'IRTS et les situations concrètes rencontrées au cours de l'exercice en institution.

Ainsi, pour les stagiaires bénéficiant d'un contrat de travail et exerçant au moment de leur inscription la fonction visée par la formation, cette alternance se produit de facto tout au long du processus de formation.

Les candidats titulaires de la formation surveillant de nuit qualifié voulant s'inscrire à la formation maîtresse de maison, ainsi que les candidats titulaires de la formation maîtresse de maison voulant s'inscrire à la formation surveillant de nuit qualifié devront satisfaire aux mêmes conditions, en ce qui concerne la période de découverte Evaluation en milieu de travail – EMT –, ainsi que d'une expérience professionnelle de 2 semaines minimum dans le secteur – attestation de l'employeur – correspondant à l'emploi visé.

Le suivi des stagiaires

Relations avec les établissements employeurs des stagiaires

Comme toujours lorsque nous formons de personnes en situation d'emploi, un lien fort est entretenu avec l'établissement employeur, et la personne en charge de la formation en son sein.

Dans le cas des formations de surveillants de nuit qualifié et de maîtresse de maison, nous veillons également à ce que la personne chargée du tutorat soit impliquée ans la formation de son/sa collègue.

Pour se faire, nous invitons les tuteurs-terrains à une réunion d'information, en amont du démarrage de la formation, afin de présenter celle-ci, et également d'échanger à propos, non seulement de sa mise en œuvre, mais également de la philosophie de cette formation.

Par la suite, le formateur référent est en lien continu, autant que de besoin, avec les tuteurs-terrains.

Suivi en cours de formation

A l'instar de ce que nous faisons pour l'ensemble des personnes en formation à l'IRTS, les stagiaires verront leur assiduité contrôlée par le biais de feuilles d'émargement bi-quotidiennes.

Par ailleurs, le formateur référent est pensé, à l'IRTS, comme étant une ressource à disposition de stagiaires, pour toute demande en lien avec la formation. Les éventuels problèmes et difficultés rencontrés en cours de formation peuvent ainsi être traités, le cas échéant, dans les délais les plus brefs.

Suivi 6 mois après la fin de la formation

Un questionnaire sera envoyé à chaque stagiaire, au cours du 6^e mois suivant la fin de formation, afin notamment, de

- savoir si la personne a changé d'emploi/trouvé un emploi
- savoir si elle a le projet de changer d'emploi
- savoir si les pratiques professionnelles ont évolué

L'équipe pédagogique est composée de formateurs et de professionnels du secteur social et médico-social.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Modules de formation

Surveillant de nuit qualifié – DF1 – 70 h

Rôle et fonction du surveillant de nuit – 14 h

Le métier de surveillant de nuit; le référentiel d'activités
Les limites de l'intervention
Les responsabilités civiles, pénales et administratives

La sécurité des personnes et des biens – 35 h

Les risques liés aux personnes accompagnées
Prévention des incidents : règles, protocoles et procédures
L'urgence : évaluer et adapter ses conduites
PSCI
Le feu - EPI

Hygiène et confort des usagers – 10,5 h

Du contexte réglementaire à l'accompagnement bienveillant

Le travail de nuit – 10,5 h

Les rythmes de la nuit; le travail de nuit et la santé
Vie sociale et vie privée

Participation à l'accompagnement des personnes – DF2 – 63 h. Module commun

Les problématiques des publics – 35 h

Le développement normal de la personne
Les différents types et situations de handicap
Les problématiques d'exclusion, déclassement, désaffiliation
Enfance et séparation
Addictions et conduites à risques
L'environnement juridique de l'accompagnement
Les rythmes biologiques et sociaux de l'individu

L'accompagnement – 28 h

Les besoins de la personne
Accompagner, faire à la place/avec/laisser faire
Responsabiliser, respecter, protéger
Intimité, vie affective et sexualité

Le travail en équipe pluridisciplinaire – DF3 – 49 h. Module commun

Le cadre institutionnel de la fonction – 28 h

Le contexte de l'action sociale, politiques publiques, cadres réglementaires du secteur sanitaire social et médico-social
Missions et mandats des établissements
Organisation des institutions : principes, évolution actuelle et enjeux
La notion de projet associatif, projet d'établissement ou de service, projet individuel d'accompagnement
Principes du droit du travail et convention collective
Les enjeux de la Bienveillance

Le travail en équipe pluri-professionnelle – 21 h

Les notions de statut, rôle et fonction
La communication professionnelle en équipe : du fond et de la forme : outils et supports de communication interne, écrits professionnels, communication orale
La notion de travail en partenariat, de coordination et travail en réseau
Prise de parole en réunion, prise d'initiative

Accompagnement méthodologique – 21 h. Module commun

Méthodologie de réalisation du dossier – 14 h

Préparation au jury/soutenance blanche – 3,5 h

Soutenance – 3,5 h

**Maîtresse de maison – DF1
– 70 h**

**Rôle et fonction de la maîtresse
de maison – 10,5 h**

Le métier de maîtresse de maison
; le référentiel d'activité
Les responsabilités

**Qualité et sécurité du cadre de
vie – 24,5 h**

Aménagement du cadre de vie
Notions d'ESF : organiser,
planifier, gérer
La relation aux sous-traitants
PSCI

**Entretien du cadre de vie – 10,5
h**

Le cadre de vie
Hygiène des locaux :
réglementation, normes
Produits, matériels et
équipements

Entretien du linge – 3,5 h

**Préparation des repas et
hygiène alimentaire – 21 h**

Les règles de l'équilibre
alimentaire
HACCP

**Participation à l'accompagnement
des personnes – DF2 – 63 h.
Module commun**

**Les problématiques des publics –
35 h**

Le développement normal de la
personne
Les différents types et situations de
handicap
Les problématiques d'exclusion,
déclassement, désaffiliation
Enfance et séparation
Addictions et conduites à risques
L'environnement juridique de
l'accompagnement
Les rythmes biologiques et sociaux de
l'individu

L'accompagnement – 28 h

Les besoins de la personne
Accompagner, faire à la
place/avec/laisser faire
Responsabiliser, respecter, protéger
Intimité, vie affective et sexualité

**Le travail en équipe pluridisciplinaire –
DF3 – 49 h
Module commun**

Le cadre institutionnel de la fonction – 28 h

Le contexte de l'action sociale, politiques
publiques, cadres réglementaires du secteur
sanitaire social et médico-social
Missions et mandats des établissements
Organisation des institutions : principes,
évolution actuelle et enjeux
La notion de projet associatif, projet
d'établissement ou de service, projet individuel
d'accompagnement
Principes du droit du travail et convention
collective
Les enjeux de la bientraitance

**Le travail en équipe pluri-professionnelle – 21
h**

Les notions de statut, rôle et fonction
La communication professionnelle en équipe : du
fond et de la forme : outils et supports de
communication interne, écrits professionnels,
communication orale
La notion de travail en partenariat, de
coordination et travail en réseau
Prise de parole en réunion, prise d'initiative

**Accompagnement
méthodologique – 21 h
Module commun**

**Méthodologie de
réalisation du dossier
de formation – 14 h**

**Préparation au
jury/soutenance
blanche – 3,5 h**

Soutenance – 3,5 h

ÉVALUATION

En fin de cycle de formation, l'IRTS organise une évaluation finale qui permettra de vérifier que chaque stagiaire aura suffisamment intégré les acquis théoriques conceptuels de la formation tout en faisant les liens avec les situations professionnelles auxquelles il est confronté dans la situation de travail.

L'évaluation finale prend la forme d'un entretien, dont le dossier du stagiaire constitue le support, avec 2 membres du jury. Le dossier permet d'évaluer dans sa globalité la totalité des domaines d'activités visées.

Contenu du dossier de formation

Pièce essentielle qui formalise l'investissement de la personne. Son élaboration progressive est faite de documents que la personne doit préparer en relation avec chaque type de module.

Le candidat, en s'appuyant sur le tuteur-terrain mais aussi son formateur référent, doit fournir un travail écrit dont la structure est la suivante :

- 1. Présentation personnelle**
- 2. Cadre d'exercice de la personne**
 - Présentation de l'établissement
 - Présentation du projet
 - Description de la fonction
- 3. Présentation du public accueilli**
 - Description des troubles ou handicaps à l'origine de l'accueil
 - Description d'une personne et des problématiques de celle-ci
 - Description d'une situation de travail, d'une relation
- 4. L'exercice professionnel**
 - Présentation d'une situation professionnelle type
 - Description d'une procédure
 - Description d'une mise en œuvre avec les acteurs concernés
- 5. Conclusion personnelle**

Pour être validé, chaque candidat devra passer avec succès cette épreuve de soutenance du dossier individuel mais également pour surveillant de nuit: avoir obtenu ses certificats PSCI/SST et EPI ; pour maîtresse de maison : avoir obtenu ses certificats PSCI/SST et HACCP.

Composition des jurys

Les 2 membres des jurys – 1 formateur et 1 professionnel – auront pleine connaissance du secteur d'activité ainsi que la spécificité des fonctions de surveillant de nuit qualifié et maîtresse de maison.

Connaissant parfaitement le contenu des modules de formation ainsi que les projets pédagogiques de l'IRTS, ils n'auront pas eu de contacts pédagogiques avec les candidats avant le jour de l'épreuve.

Sur la base d'un dossier individuel rédigé par les candidats et remis au jury 15 jours avant l'épreuve, chaque candidat aura une note à l'écrit et une note sur sa présentation à l'oral du dit dossier.

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir au minimum 18 ans à la date de l'obtention du diplôme.

Sur demande écrite du candidat, et avec l'accord de l'employeur, les titulaires des diplômes de niveau 3 – DEAVS, DEAMP, DEAS –, et de niveau 4 – DEME et DETISF – et dont la date d'obtention est inférieure à 3 ans, peuvent obtenir un allègement de formation relatif aux modules des DF2 et DF3, dans la limite d'un tiers de la durée totale de la formation, soit 67 h. Dans tous les cas, ceci donnera lieu à l'établissement d'un contrat individualisé de formation stipulant précisément les allègements accordés.

DOSSIER D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne sur notre site Internet. Nous pouvons vous accompagner pour l'inscription, n'hésitez pas à nous contacter. Vous pouvez procéder à votre inscription sans avoir l'accord du financement. Vous garderez le bénéfice de votre rentrée sur les années suivantes, si vous n'avez pas eu de financement. Une fois inscrit, un dossier vous sera transmis. Vous devrez le compléter et nous le transmettre accompagné des documents suivants :

Copie de votre pièce d'identité

Curriculum vitae

Photocopie attestation CPAM

Pour les personnes inscrites à pôle emploi ou en autofinancement : attestation stage évaluation en milieu de travail – EMT – ou attestation employeur attestant de votre expérience dans le métier, avant votre entrée en formation.

RENSEIGNEMENTS

Assistante pédagogique : Pascale YOKO

☎ 01 40 92 32 66 ✉ pyoko@irtsidf9293.eu

Responsable pédagogique : Hervé MORANDEAU

☎ 01 40 92 61 62 ✉ hmorandea@irtsidf9293.eu